

Acte de mariage de Jean Gaspard Jules GSELL avec Caroline Adèle LAURENT

Extrait du Registre des Actes de Mariage
du 8^{ème} arrondissement de Paris

Du huit décembre mil huit cent cinquante neuf, à onze heures du matin, acte de mariage de **Jean Gaspard Jules Gsell**, artiste peintre, né à Saint-Gall (Suisse), le premier août mil huit cent quatorze, demeurant à Paris, rue Saint-Sébastien, n° 43, huitième arrondissement ; majeur, fils de Jacques Laurent Gsell, rentier, âgé de soixante treize ans, et de Suzanne Schobinger, son épouse, âgée de soixante cinq ans, demeurant à Saint-Gall, consentant par acte authentique ; et de **Caroline Adèle Laurent**, sans profession, née à Bruxelles (Belgique) le six novembre mil huit cent trente quatre, demeurant à Paris chez son père, susdite rue Saint-Sébastien 43, majeure, fille de Emile Laurent, peintre sur verre, âgé de cinquante sept ans, présent et consentant et de Caroline Angélique Huet, son épouse, décédée à Paris, huitième arrondissement. Les pièces produites, paraphées et annexées sont : les actes de naissance des contractants, l'acte de consentement des pères et mère du contractant, l'acte de décès de la mère de la contractante, le certificat des publications faites et affichées au huitième arrondissement de Paris, les dimanches vingt et vingt sept novembre dernier, desquelles pièces il a été donné lecture, ainsi que du chapitre six, titre cinq, livre premier du code Napoléon. Les contractants et le père de la contractante interpellés en exécution de la loi du 10 juillet 1850, ont dit qu'il a été fait contrat de mariage, reçu par maître Planchat, notaire à Paris, le sept décembre courant, ainsi qu'il résulte du certificat par lui délivré et déposé à l'appui du présent acte. Interpellés de nouveau et séparément les susdits contractants ont déclaré à haute voix se prendre pour mari et femme.

Et aussitôt, nous Adrien Frédéric Levy, maire du huitième arrondissement de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'état civil, attendu qu'il n'est pas survenu d'opposition, avons prononcé, au nom de la loi que : Jean Gaspard Jules Gsell et Caroline Adèle Laurent, sont unis par le mariage.

Le tout fait publiquement en l'hôtel de la mairie et en présence de Aristide Laurent, recteur honoraire de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de soixante quatre ans, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques n° 185, oncle de l'épouse ; de Charles Huet, imprimeur, âgé de quarante quatre ans, demeurant à Clermont (Oise), oncle de l'épouse ; de Jacques Laurent Gsell, propriétaire, âgé de quarante quatre ans, demeurant à Saint-Gall (Suisse), frère de l'époux ; de Reinhold Laquay, négociant, âgé de quarante deux ans, demeurant à Saint-Gall (Suisse), cousin de l'époux. Lecture faite du présent acte, les parties et les témoins l'ont signé avec nous. Signé : J.G. (Jean Gaspard) Gsell ; C.A. (Caroline Adèle) Laurent ; E. (Emile) Laurent ; Laurent aîné (Aristide) ; Charles Huet ; J.L (Jacques Laurent) Gsell ; R. (Reinhold) Laquay ; Fred Levy.

Pour extrait conforme

Paris 5 mars 1866

Le conseiller d'Etat secrétaire général

Archives de Paris V2E 10351

Série A

5902

20 mars 1866